



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 63074

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le projet de carte d'identité entièrement numérisée avec photographie et empreinte oculaire. Ce projet ne manque pas de susciter une vive inquiétude chez les photographes professionnels dans la mesure où il appartiendrait aux communes de se doter du matériel spécifique afin de réaliser elles-mêmes les photographies. Déjà fortement touchée par l'arrivée massive de la photo numérique, la profession redoute de ne plus être agréementée pour la réalisation de ces photos officielles. Aussi, au regard du coût d'investissement qui en résulterait également pour les communes aux ressources les plus modestes, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions réelles de son ministère au regard de ce projet de nature à rassurer les photographes professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63074

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3990